

Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **42 (1913)**

Heft 9

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

* * *

La Revue des familles. — Le N° du 5 avril compte 24 pages et 18 gravures. — 15 cent. le numéro. — Se trouve dans tous les kiosques de gares.

Sommaire : La Suisse et problème de son existence. — Mgr Fragnière, protonotaire apostolique. — Les jardins d'enfants et d'éducation. — Comment doivent être nos drapeaux. — Courrier de la semaine. — Faits divers. — Bibliographie. — Nouvelles : La Convention du Gothard ; Pour l'aviation militaire suisse ; La Guerre d'Orient ; Mort de Pierpont Morgan. — Correspondance de Fribourg. — Clartés dans la nuit (feuilleton). — Corbeille à ouvrage. — Jeux d'esprit. — Recettes utiles. — Recettes de cuisine. — Mots pour rire. S'adresser à l'administration Imp. H. Butty et Cie, Estavayer.

* * *

Schweizerische Rundschau, 13 Jahrgang, Heft 3. Inhalt : Im Kampfe gegen den Modernismus, Abwehr zweier Angriffe, von Dr A. GISLER. — Humor und Heimatkunst in den Erzählungen X. Herzogs, von FRANZ von MATT. — Schicksale, Gedicht von Fried. HOFER. — Dante, sein Leben und sein Werk, von Dr Jos. HURBIN, etc.

On lira avec un vif intérêt le premier article de ce fascicule ; il a été composé pour réfuter les attaques imméritées, dont M. le Dr Gisler a été la victime et l'objet.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse. — Le rapport sur les examens de fin d'apprentissage en 1912, publié par l'Union suisse des Arts et Métiers, et qui a paru dernièrement, renferme sur l'organisation de ces épreuves un certain nombre de communications et de directions qui méritent l'attention des cercles intéressés. L'opportunité et l'utilité de ces examens sont bien établies par le fait qu'aujourd'hui ils sont réglés par la loi dans 14 cantons, que dans 9 ils sont obligatoires, et maintenant établis dans tous les cantons. Le canton du Tessin a également édicté une loi qui prévoit l'organisation de ces épreuves. Les examens d'apprentis sont placés sous la surveillance de la Direction centrale de l'Union suisse des arts et métiers, par l'entremise de laquelle ils sont subventionnés par la Confédération.

La participation totale a de nouveau augmenté. Elle a été de 6,628 participants (contre 6,302 en 1911), dont 2,288 apprentis (2,205 en 1911). Suivant un tableau établissant dans

quelle proportion les apprentis prennent part à ces examens dans chaque canton, le 23,8 pour cent de tous les apprentis y ont participé. Les 6,626 apprentis examinés se répartissent sur 177 métiers; les professions les mieux représentées quant au nombre des apprentis sont les couturières pour dames, les serruriers, les mécaniciens et les menuisiers. La subvention de la Confédération a été de 35,000 fr., les subsides des cantons de 128,455 fr. et ceux provenant d'ailleurs de 8,850 fr. Le total des recettes de tous les arrondissements est de 139,426 et celui des dépenses de 143,967. Le 34 pour cent des apprentis examinés ont fréquenté une école moyenne, et le 76 pour cent une école complémentaire d'arts et métiers ou une école professionnelle.

Jusqu'à épuisement, le rapport peut être demandé au Secrétariat de l'Union suisse des arts et métiers, à Berne.

Fribourg. — Dans sa séance du 12 avril, le Conseil d'Etat a nommé M. Emile Leu, instituteur, à Chiètres, maître à l'école régionale de Chiètres; et M. Emile Fasnacht, de Montilier, instituteur aux écoles primaires de Chiètres.

† *M. Victor Jaquet.* — Le corps enseignant du district de la Glâne vient de perdre l'un de ses membres les plus dévoués. M. Victor Jaquet, instituteur, à Villariaz, vient de mourir. Le défunt est très regretté. Depuis plus de vingt ans il était instituteur dans la commune, où il est décédé, après avoir dépensé ses forces au service de l'instruction primaire. Au cours de sa carrière, M. Jaquet n'a pas dispersé son labeur en occupant des charges multiples, qu'on ne parvient trop souvent qu'à remplir à demi. Il n'a jamais été qu'instituteur. Modeste, simple dans ses goûts, il a été un homme tout adonné aux devoirs de sa charge, qu'il a exercée sans bruit avec exactitude et ponctualité. Il laisse une jeune femme dans le deuil. R. I. P.

— Le dimanche 13 avril a eu lieu la clôture de la session d'examens d'apprentissage de 1913. Comme de coutume, la journée a commencé par une messe à l'église Notre-Dame. A l'Evangile, le R. P. Claverie, professeur de philosophie, a prononcé une fort belle allocution, développant, pour son jeune auditoire, cette pensée que nous devons considérer le travail à un double point de vue : comme une expiation et comme un ennoblissement. La cérémonie de la distribution des diplômes a eu lieu ensuite à la Grenette. M. le conseiller communal Brulhart, président de la commission des apprentissages, a tout d'abord excusé l'absence de M. le conseiller d'Etat Python, directeur de l'Instruction publique, qui a chargé M. Gremaud de le représenter. Puis il a constaté que

de sérieuses améliorations étaient apportées chaque année à l'institution des examens d'apprentissage, grâce au dévouement des experts, au bon vouloir des patrons et au travail des apprentis. Il a adressé de chaleureux remerciements au Conseil d'Etat et aux communes pour les subsides accordés. M. Gremaud, chef de service à l'Instruction publique, a présenté ensuite un remarquable rapport au nom de la commission des apprentissages. Le banquet offert par la commission des apprentissages aux délégués des autorités et aux experts a été excellemment servi, à l'hôtel de l'Autruche. Autour des tables prirent place une soixantaine d'invités. Parmi les assistants qui ont parlé, nous citons M. Emile Gremaud, délégué de la Direction de l'Instruction publique; le P. Claverie, M. Comte, président de la société des arts et métiers; M. Giraud, directeur de la Teinturerie de Morat; M. Elebach, M. Zimmermann, M. François Oberson, M. Jules Clément et M. Deschamps qui a terminé la série des discours.

Berne. — La Direction du Technicum cantonal de Bienne vient de publier son 23^{me} rapport annuel. Il contient, outre les programmes d'enseignement, divers renseignements sur les prescriptions réglementaires, les admissions, les bourses, les certificats, la durée des cours, etc. Les personnes qui le désirent doivent le demander à la Direction.

L'examen d'entrée pour le semestre d'été 1913 est fixé au lundi 28 avril, à 8 h. du matin. La Direction fournit gratuitement les formulaires de demandes d'admission. Pendant l'année dernière, le Technicum de Bienne a été fréquenté par 429 élèves, dont 75 étrangers. Les élèves diplômés ont facilement trouvé des places en Suisse ou à l'étranger. Les jeunes gens sortis de l'école des chemins de fer et des postes ont été presque tous engagés dans l'administration fédérale.

— On vient de créer à Porrentruy une nouvelle école libre catholique. C'est la seconde. De cette manière on aura une école libre de jeunes filles, établie dans les bâtiments du Couvent, qui est déjà ancienne et possède à son actif d'éminents services rendus à nos populations, et une école libre de garçons qui s'ouvrira le 21 avril prochain. Toutes deux s'occupent de l'enseignement primaire. Mais, tandis que la première comprend les différentes classes correspondant aux degrés de la scolarité, la seconde commencera par n'avoir que les trois dernières années d'école.

Vaud. — Dernièrement a eu lieu à Lausanne la proclamation des résultats des examens pour l'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. La cérémonie a été

ouverte par un chœur de jeunes filles et une prière de M. le pasteur Jules Savary. M. Fr. Guex, directeur, a souhaité la bienvenue à M. le conseiller d'Etat Chuard, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes, et l'a assuré de l'entier dévouement du personnel enseignant et des élèves de l'école. Il a procédé ensuite à la lecture du palmarès et au moment de prendre congé des jeunes instituteurs et institutrices, leur a donné de judicieux conseils. Il a formé des vœux pour chacun d'eux et les a engagés à fortifier toujours leurs qualités morales. En remettant cette promotion à M. le chef du Département, M. Guex a exprimé l'espoir que tous seront de bons fonctionnaires utiles à la belle cause de l'enseignement populaire.

M. Ernest Chuard, conseiller d'Etat, a adressé les remerciements du gouvernement à M. le directeur et au personnel enseignant des Ecoles normales. Il a remercié également les membres du jury, ses anciens collègues. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux instituteurs et institutrices et leur a rappelé les devoirs qu'ils ont envers l'Etat. Il leur a recommandé de veiller d'une façon toute spéciale à accomplir leur tâche difficile dans les premiers postes qu'ils occuperont à la campagne, car dans les petites localités la situation de l'instituteur est plus délicate et son action plus grande que dans les villes.

Seize jeunes gens et dix-sept jeunes filles ont obtenu le brevet définitif. Le prix Dénéraz (musique vocale) a été décerné à Marcel Gardel et le prix de la Société vaudoise des beaux-arts (dessin artistique) à Richard Berger, tous deux élèves de première année.

Lucerne. — L'école normale de Hitzkirch a terminé son année scolaire. Le premier cours a été suivi par 29 élèves, le deuxième par 30; le troisième et le quatrième ont eu chacun 23 auditeurs. 105 élèves sont inscrits au catalogue. Ce grand nombre rend les locaux insuffisants. L'autorité cantonale sera obligée de prendre des mesures pour l'élargissement des bâtiments actuels. La nouvelle année scolaire commencera le 21 avril prochain. Placée sous la direction d'un personnel excellent, l'école normale de Hitzkirch est en pleine prospérité et elle jouit d'une confiance bien méritée.

France. — M. Gabriel Compayré, membre de l'Institut, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, vient de mourir à Paris à l'âge de soixante-dix ans. Sorti de l'Ecole normale, agrégé de philosophie, professeur aux lycées de Pau, Poitiers, Toulouse, puis à la Faculté des lettres de Toulouse,

il fut nommé député du Tarn aux élections législatives de 1881 et de 1885. A la Chambre, il marqua sa place dans les discussions sur l'enseignement public. Non réélu en 1889, il rentra dans l'Université comme recteur de l'académie de Poitiers; il fut appelé ensuite au rectorat de l'académie de Lyon de 1895 à 1908, époque à laquelle il fut fait inspecteur général de l'enseignement public pour l'enseignement secondaire. M. Gabriel Compayré est surtout célèbre dans le public par le manuel *Eléments d'éducation civique* qu'il publia en 1881; mais il écrivit toute une série d'œuvres intéressantes, dont quelques-unes furent couronnées par l'Institut : *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, qui eut le prix Bordin, la *Philosophie de Hume* le prix Montyon, *l'Evolution morale et intellectuelle de l'enfant*, *Y van Gall*, etc. Il collabora à de nombreuses revues et à divers journaux, notamment au *Temps*. En 1901, il avait été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Gabriel Compayré avait en grande estime M. le professeur Horner, avec lequel il avait entretenu une correspondance suivie.

— Dans ce premier trimestre de 1913, la population totale des quatorze universités françaises est de 41,109, dont 4,506 étudiantes.

Le gros bataillon est formé par les étudiants en droit : 16,763. Viennent ensuite les futurs médecins, au nombre de 9,744. Les facultés des sciences ont 6,639 étudiants. Les facultés des lettres en ont 6,398. Les études de pharmacie réunissent 1,565 étudiants.

Il est curieux de constater que les étrangers se portent de préférence vers les études scientifiques, et les étrangères vers les études littéraires. Voici les chiffres : 1,239 étrangers et 159 étrangères sont inscrits dans les facultés des sciences, sur un total de 6,639 inscrits; 600 étrangers et 1,032 étrangères, dans les facultés des lettres, sur un total de 6,398.

Les femmes, d'ailleurs, sont loin de se porter avec un égal empressement vers toutes les disciplines universitaires. Ce sont les lettres qui les attirent surtout. Elles forment présentement plus du tiers de la population des facultés de lettres : 2,241, sur un total de 6,398, et pour ces études, les Françaises sont plus nombreuses encore que les étrangères : 1,209 et 1,032. Viennent ensuite les étudiantes en médecine; elles sont au nombre de 1,057, dont un peu plus de la moitié, 559, sont des Françaises. Les études scientifiques n'attirent que 583 femmes, Françaises pour le plus grand nombre (424); les études en droit que 119 (dont 69 Françaises); les études de pharmacie que 56, toutes Françaises à l'exception de 2.

L'université de Paris continue à grouper, à elle seule, plus des deux cinquièmes de la population universitaire totale; 17,104. Les études de droit sont florissantes à Toulouse (1,124 étudiants), à Bordeaux (991), à Rennes (952), à Poitiers (906), et déjà à Alger (812); les études de médecine, à Lyon (1,080), à Bordeaux (846), à Montpellier (705); les études scientifiques, à Nancy (908), à Toulouse (802), à Grenoble (561); les études littéraires, à Lyon (533), à Grenoble (496), à Lille (355), à Toulouse (336). Les futurs pharmaciens sont le plus nombreux à Montpellier (158), et à Bordeaux (154).

Italie. — La Fédération internationale de la province de Naples vient de protester contre l'enseignement religieux réorganisé par la municipalité de Naples selon les lois en vigueur. Le mot d'ordre de la franc-maçonnerie se manifeste de plus en plus : c'est la guerre sur le terrain scolaire, en vue d'enrayer les derniers restes d'instruction religieuse dans les écoles. La franc-maçonnerie italienne applique ce mot d'ordre au ministère de l'instruction publique, par une violation flagrante des lois en vigueur, comme la Direction Générale de l'Action catholique italienne vient de le mettre en évidence. Les adeptes des loges, bourgeois et socialistes, travaillent aux élections générales prochaines, sur cette plate-forme-là.

AVIS

Le Dépôt du matériel scolaire peut fournir aux écoles le Dictionnaire classique de M. Blanc de 1,183 pages pour le prix modique de 2 fr. 50.

Ce dictionnaire, conçu dans un esprit catholique, comprend une partie alphabétique avec les mots nouveaux de la langue française et une partie logique où les mots sont classés dans leur ordre naturel.

Il renferme plus de 800 proverbes expliqués. On y trouve un appendice pour les simplifications ou nouvelles tolérances orthographiques.

A la fin du dictionnaire, il y a 125 pages d'illustrations classées, qui forment en quelque sorte un magnifique manuel pour leçons de choses.